



WENDEL

ANR au 30 septembre 2023 de 162,0 € par action

(en millions d'euros)		30.09.2023	31.12.2022
Participations cotées	<u>Nombre de titres</u>	<u>Cours</u> ⁽¹⁾	
Bureau Veritas	160,8/160,8 M	23,9 €/24,8 €	
IHS	63,0/63,0 M	5,6 \$/6,5 \$	
Tarkett		10,3 €/11,9 €	
Participations non cotées ⁽²⁾		4 113	3 440
Autres actifs et passifs de Wendel et de ses <i>holdings</i> ⁽³⁾		- 12	15
Trésorerie et placements financiers ⁽⁴⁾		1 236	961
Actif Brut Réévalué		9 579	8 876
Dette obligataire Wendel et intérêts courus		- 2 387	- 1 420
Actif Net Réévalué		7 192	7 456
<i>Dont dette nette</i>		- 1 150	- 459
<i>Nombre d'actions au capital</i>		44 407 677	44 407 677
Actif Net Réévalué par action		162,0 €	167,9 €
Moyenne des 20 derniers cours de bourse de Wendel		78,8 €	88,2 €
Prime (Décote) sur l'ANR		- 51,3 %	- 47,5 %

(1) Moyenne des 20 derniers cours de clôture de bourse calculée au 31 décembre 2022 et au 30 septembre 2023.

(2) Participations non cotées (Stahl, Constantia Flexibles, CPI, ACAMS, Scalian et Wendel Growth). Les multiples et les agrégats comptables utilisés pour calculer l'Actif Net Réévalué ne tiennent pas compte des impacts IFRS 16. Au 30 septembre 2023, la valorisation d'ACAMS est fondée à 0 % sur le multiple d'acquisition et à 100 % sur les multiples de sociétés comparables cotées, selon les principes établis dans la méthodologie et Scalian est valorisée à 100 % sur les multiples de sociétés comparables cotées. La valeur de Constantia Flexibles au 30 septembre 2023 est basée sur l'offre ferme reçue le 25 juillet 2023.

(3) Dont 983 315 actions propres Wendel au 31 décembre 2022 et 914 003 au 30 septembre 2023.

(4) Trésorerie et placements financiers de Wendel et de ses holdings.

Les conversions de change des actifs et passifs libellés dans d'autres devises que l'euro sont réalisées sur la base du taux de change de la date de l'ANR.

La matérialisation des conditions de co-investissement pourrait avoir un effet dilutif sur la participation de Wendel. Ces éléments sont pris en compte dans le calcul de l'ANR. Voir page 332 du document de référence 2022.